

**Election du Président, des vice-présidents et des
autres membres du bureau**

L'an deux mille vingt-six , le neuf Avril à 18 H 00, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance, élus au suffrage universel, pour la Commune de PEIPIN, et respectivement désignés par leurs conseils municipaux pour les communes d'AUBIGNOSC, de BEVONS, de CHATEAUNEUF MIRAVAIL, de CHATEAUNEUF VAL ST DONAT, de CUREL, de MONTFORT, de MONTFROC, de NOYERS SUR JABRON, des OMERGUES, de SAINT VINCENT SUR JABRON, de SALIGNAC, de SOURRIBES, et de VALBELLE se sont réunis dans la salle polyvalente de SALIGNAC sur la convocation qui leur a été adressée par le Président alors en exercice, en application des articles L.2122-8, L.5211-2 et L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient présents Mmes et MM. les conseillers communautaires :

Effectif du conseil
communautaire
.....27.....

Nombre de conseillers
en exercice
.....27.....

NOM	COMMUNE
René AVINENS	AUBIGNOSC
Thierry BELLEMAIN	CUREL
Xavier BOISSONNET	PEIPIN
Brice CHADEBEC	NOYERS SUR JABRON
Alain COSTE	LES OMERGUES
Frédéric DAUPHIN	PEIPIN
Frédéric DRAC	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT
Sophie DUPARCHY	PEIPIN
Angélique EULOGE	SALIGNAC
Regis FELICETTI	AUBIGNOSC
Geneviève FONTIN	SALIGNAC
Claude GUERINI	NOYERS SUR JABRON
Patrick HEYRIES	SOURRIBES
Marc HUSER	BEVONS
Philippe IZOARD	SALIGNAC
Kerouan LEROUX	SAINT VINCENT SUR JABRON
Dominique LOPEZ	MONTFROC
Jean-Philippe MARTINOD	CHATEAUNEUF MIRAVAIL
Alain MORNET	AUBIGNOSC
Nathalie NICOLINO	MONTFROC
Alix PERRIN	PEIPIN
Sabine PTASZYNSKI	PEIPIN
Alexandra PUT	PEIPIN
Farid RAHMOUN	PEIPIN
Didier ROUIT	CHATEAUNEUF VAL SAINT DONAT
Eric TEDESCHI	PEIPIN
Pierre-Yves VADOT	VALBELLE

1) indiquer si les conseillers
absents se sont ou non fait
excuser.

Absent(s) :

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. René AVINENS, doyen des conseillers, qui a déclaré les membres du Conseil communautaire cités ci-dessus installés dans leurs fonctions

Le Conseil communautaire a choisi pour secrétaire de séance M. Alain MORNET

La présidence de l'assemblée a été assurée par M. René AVINENS, doyen d'âge, qui, après l'appel nominal des conseillers communautaires a dénombré membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

CONSTITUTION DU BUREAU

Le Conseil communautaire a désigné 2 assesseurs.....
 M. Kerstan LEROUX
 M. Frédéric DAUPHIN

ELECTION DU PRESIDENT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Président doyen d'âge, a invité le Conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote, puis dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. L'ensemble des bulletins est placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0	
Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	0	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	27	
Majorité absolue (4)	14	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
<u>CHADEBEC Bruce</u>	15	quinze
<u>IZOARD Philippe</u>	12	douze

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote		
Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote		
Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

Proclamation de l'élection du Président :

M.....Brice CHADEBEC....., a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M.....Brice CHADEBEC....., élu Président, à l'élection du Premier Vice-Président.

Départ de Monsieur VADOT qui donne pouvoir à Monsieur IZOARD.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	27	
Blancs (3)	0	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	27	
Majorité absolue (4)	14	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
IZOARD Philippe	10	dix
MARTINOD Jean-Philippe	17	dix-sept

DEUXIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote		
Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote		
Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

Proclamation de l'élection du 1^{ER} Vice- Président :

M. Jean Philippe MARTINOD, a été proclamé 1^{er} Vice-président et a été immédiatement installé.

Mme EULOGIE, Mme FONTIN et Monsieur IZOARD quittent la salle

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 2^{ème} Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	23	
Blancs (3)	8	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	15	
Majorité absolue (4)	8	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
DUPARCHY Sophie	15	quinze

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

SECOND TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Proclamation de l'élection du 2^{ème} Vice- Président :

M^{me} Sophie DUPARCHY, a été proclamée 2^{ème} Vice-présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 3^{ème} Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	23	
Blancs (3)	0	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	23	
Majorité absolue (4)	12	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
DRAC Frederic	15	quinze
MORNET Alain	8	huit

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

SECOND TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Proclamation de l'élection du 3^{ème} Vice- Président :

M. Frederic D.R.A.C., a été proclamé 3^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 4^{ème} Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	23	
Blancs (3)	7	
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés	16	
Majorité absolue (4)	9	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
NICOLINO Nathalie	16	seize

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

SECOND TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Proclamation de l'élection du 4^{ème} Vice-Président :

M^{me} Nathalie NICOLINO a été proclamée 4^{ème} Vice-présidente et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 5^{ème} Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne	23	
Blancs (3)	7	
Nuls (3)	1	
Nombre de suffrages exprimés	15	
Majorité absolue (4)	8.	
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
RAHMOUN Farid	15	quinze.

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

SECOND TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
 (4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Proclamation de l'élection du 5^{ème} Vice- Président :

M. Ferd RAHMOUN....., a été proclamé 5^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT *WEANT*

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 6^{ème} Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
 (4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

SECOND TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Proclamation de l'élection du 6^{ème} Vice- Président :

M. Rah....., a été proclamé 6^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT NEANT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 7^{ème} Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

SECOND TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Proclamation de l'élection du 7^{ème} Vice-Président :

M....., a été proclamé 7^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 8^{ème} VICE-PRESIDENT NCAVT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du 8^{ème} Vice-Président.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		Nombre de voix	
Dans l'urne			
Blancs (3)			
Nuls (3)			
Nombre de suffrages exprimés			
Majorité absolue (4)			
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix		
	En chiffres	En lettres	

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

SECOND TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		Nombre de voix	
Dans l'urne			
Blancs (3)			
Nuls (3)			
Nombre de suffrages exprimés			
Majorité absolue (4)			
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix		
	En chiffres	En lettres	

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

TROISIEME TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

Proclamation de l'élection du 8^{ème} Vice- Président :

M..... a été proclamé 8^{ème} Vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU..... MEMBRE DU BUREAU

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur, élu Président, à l'élection du..... membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

.....ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamémembre du bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU MEANT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres
.....		

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

M..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamémembre du bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DUMEMBRE DU BUREAU MEANT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection dumembre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

.....ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU..... MEMBRE DU BUREAU MEANT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du.....membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
 (4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU MEANT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du..... membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
 (4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamémembre du bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU NEANT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		Nombre de voix	
Dans l'urne		En chiffres	En lettres
Blancs (3)			
Nuls (3)			
Nombre de suffrages exprimés			
Majorité absolue (4)			
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix		
	En chiffres	En lettres	

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
 (4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamémembre du bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU NEANT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		Nombre de voix	
Dans l'urne		En chiffres	En lettres
Blancs (3)			
Nuls (3)			
Nombre de suffrages exprimés			
Majorité absolue (4)			
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix		
	En chiffres	En lettres	

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.
 (4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamémembre du bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DUMEMBRE DU BUREAU MEANT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée.....membre du bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU MEANT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)	0	
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU NEAM

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du.....membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

.....ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU NEANT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

.....ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU NEANT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

.....ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamémembre du bureau et a été immédiatement installé.

ELECTION DU MEMBRE DU BUREAU NEANT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du membre du bureau.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins		
Dans l'urne		
Blancs (3)		
Nuls (3)		
Nombre de suffrages exprimés		
Majorité absolue (4)		
NOM et prénom des candidats (ordre alphabétique)	Nombre de voix	
	En chiffres	En lettres

(3) Ces bulletins devront être annexés au procès-verbal.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement supérieur. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité est 6.

.....ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamémembre du bureau et a été immédiatement installé.

